

Paris, le mercredi 15 avril 2020

**Objet : lettre ouverte concernant le traitement de la question du vapotage dans certains programmes diffusés sur TF1.**

Monsieur le Président-directeur général,

Notre fédération, qui rassemble des fabricants de produits du vapotage opérant en France, s'émeut des conséquences potentielles de la diffusion de plusieurs œuvres de fiction sur l'antenne de TF1 comme sur ses supports de VOD et de Replay, évoquant le vapotage sous un angle anxigène, voire mensonger. Il semblerait que ce soit notamment le cas d'un épisode de Grey's Anatomy, programmé ce soir en prime-time.

**Nous appelons votre attention sur le fait qu'un consensus politique et scientifique s'est établi en France, notamment par la voix de *Santé Publique France* ou de *l'Académie nationale de médecine* qui d'ailleurs « encourage les fumeurs qui envisagent de passer à la cigarette électronique à ne pas hésiter » et ce, **autour des faits suivants** :**

- la cigarette électronique est le produit le plus utilisé par les fumeurs adultes pour diminuer ou arrêter leur consommation de tabac (devant les substituts nicotiques remboursables délivrés en pharmacie)<sup>1</sup> ;
- la cigarette électronique s'adresse, à l'exclusive, à des consommateurs majeurs. Pour rappel, la vente de cigarettes électroniques et de recharges est interdite aux mineurs selon l'article L.3513-5 du Code de la santé publique<sup>2</sup> et les membres adhérents de France Vapotage se sont engagés à « s'abstenir de toute pratique de marketing pouvant attirer les enfants et les mineurs »<sup>3</sup> ;
- plus de 3 millions de Français consomment aujourd'hui des produits du vapotage. La quasi-totalité d'entre eux sont des fumeurs adultes qui ont décidé de réduire ou d'arrêter la consommation de tabac ;
- le vapotage, si l'on ne peut pas pour le moment prouver sa totale innocuité sur le long terme, est indubitablement moins nocif que le tabac. Plusieurs études ont ainsi démontré que la vapeur de la cigarette électronique, qui ne comporte en particulier ni goudrons, ni monoxyde de carbone, contient 95% d'émissions nocives de moins que la fumée de cigarette tabac<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Les aides les plus souvent utilisées sont la cigarette électronique (26,9%), les substituts nicotiques (18,3%). Publication : BEH 14-15, Mai 2018 Journée mondiale sans tabac.

Guignard R, Richard JB, Pasquereau A, Andler R, Arwidson P, Smadja O, et al; le groupe Baromètre santé 2017. Tentatives d'arrêt du tabac au dernier trimestre 2016 et lien avec Mois sans tabac : premiers résultats observés dans le Baromètre santé 2017. Bull Epidémiol Hebd. 2018;(14-15):298-303. [http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2018/14-15/2018\\_14-15\\_6.html](http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2018/14-15/2018_14-15_6.html)

<sup>2</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033678343&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20161224>.

<sup>3</sup><https://static1.squarespace.com/static/5ae8bde79f87701429942543/t/5c90c263fa0d6052021d72bd/1552990820601/10+propositions+France+Vapotage.jpg>

<sup>4</sup> Pasquereau A, Guignard, R, Nguyen-Than V. Electronic cigarettes, quit attempts and smoking cessation: a 6 month follow-up. Addiction 2017; 112 (9) / 1620-8.

Bien sûr, d'autres études scientifiques doivent désormais établir l'impact du vapotage sur la santé à long terme. Mais il y a une certitude : **le vapotage aide des consommateurs à arrêter de fumer**. Santé Publique France estimait qu'entre 2010 et 2017, **la cigarette électronique a permis à 700 000 fumeurs quotidiens de décrocher du tabac**<sup>5</sup>. Le Gouvernement a d'ailleurs autorisé l'ouverture de tous les circuits de distribution de ces produits pendant la période de confinement liée au Covid-19, afin de permettre aux vapoteurs d'avoir accès à cette alternative au tabagisme<sup>6</sup>.

**Certes, il s'agit là de fictions. Mais nous connaissons bien l'impact et l'influence de ce type d'œuvre sur l'opinion. Ces épisodes font écho à la crise sanitaire qu'ont connu les Etats-Unis à l'été dernier. Or les conclusions des enquêtes menées par le Center for Disease Control américain ont montré que ces drames sont liés à une utilisation inappropriée de la cigarette électronique. Les consommateurs et victimes auraient utilisé des produits illégaux, visiblement issus du marché noir contenant de l'acétate de vitamine E.**

**France Vapotage s'inquiète donc des répercussions sur la santé publique de ces programmes, alors que notre pays compte encore près de 16 millions de fumeurs.** Ils pourraient inciter certains consommateurs à se détourner de cette alternative et réduire l'impact du travail effectué par les acteurs responsables de notre secteur professionnel, qui veillent à fabriquer et à commercialiser des produits sûrs et de qualité.

**C'est pourquoi nous vous demandons de veiller à rétablir les faits auprès de vos téléspectateurs, par exemple à travers les dispositifs suivants :**

- **un message préalable à la diffusion** en linéaire et en accompagnement des programmes proposés en VOD et replay reprenant les positions de *Santé Publique France* ou de *l'Académie nationale de médecine* ;
- **un message déroulant diffusé pendant le programme** exposant ces mêmes positions ;
- **la diffusion, dans d'autres programmes de TF1, en particulier d'information, de reportages ou de prises de parole d'experts** délivrant des messages précis et factuels sur le vapotage et l'opportunité qu'il représente en matière de santé publique.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président-directeur général, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Vincent DURIEUX**  
Président

---

<sup>5</sup> Baromètre de santé publique France 2017 - usage de la cigarette électronique, tabagisme et opinions des 18-75 ans  
Pasquereau A, Quatremère G, Guignard R, Andler R, Verrier F, Pourchez J, Richard JB, Nguyen-Thanh V et le groupe Baromètre de Santé publique France 2017. Baromètre de Santé publique France 2017. Usage de la cigarette électronique, tabagisme et opinions des 18-75 ans. Saint-Maurice : Santé publique France, 2019. 17 p

<sup>6</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041731893&categorieLien=id>.